

FICHE DE MEMBRE DU CIO - Santiago Restrepo

Urbaniste - Président de la Fédération colombienne de cyclisme

L'annulation de la candidature de Brisbane constitue un signal d'alarme majeur pour le Comité International Olympique. Elle démontre qu'un projet olympique prestigieux qui ne repose pas sur une cohérence territoriale, un respect environnemental et le bien-être des athlètes est condamné à l'instabilité. En tant qu'urbaniste, je considère que l'échec australien n'est pas seulement budgétaire et politique, mais territorial. Les Jeux ne peuvent plus être un événement "posé" sur une ville mais plutôt un projet urbain déjà pensé, financé et accepté. Une candidature crédible pour 2032 doit répondre à trois exigences fondamentales:

Premièrement, l'environnement est une priorité absolue. Je privilégierai des projets compatibles avec les objectifs climatiques : réduction structurelle des émissions (transports publics et mobilités actives prioritaires), limitation de l'artificialisation des sols, audit environnemental indépendant avant le vote, sobriété énergétique des sites (matériaux bas carbone, ventilation passive, installations temporaires démontables). L'idée est d'inscrire l'événement dans une ligne urbaine conforme aux objectifs climatiques internationaux.

Deuxièmement, les jeux ne doivent pas créer une ville nouvelle mais renforcer une stratégie urbaine existante. Le Village olympique devra s'intégrer à un programme de logement durable. Les espaces publics (parcs, pistes cyclables, équipements sportifs) devront constituer un héritage accessible. Je serai attentif à la prévention de la gentrification et à la sécurité optimale des sportifs.

Dernièrement, mais pas moins important, ces jeux ont pour but de mettre le sport au cœur du projet. La performance suppose des conditions de vie exemplaires : récupération adaptée, centres médicaux performants, préparation mentale intégrée, temps de transport inférieur à 20 minutes. En tant que président d'une fédération cycliste, j'accorderai une attention particulière aux sports d'endurance et urbains : parcours intégrés au tissu urbain sans le dégrader, sites de VTT et BMX réutilisables, dispositifs climatiques adaptés. Je défendrai également l'équité entre disciplines médiatisées et sports moins exposés.

Trois questions aux villes candidates:

1. Pouvez-vous fournir un bilan carbone incluant les émissions liées aux transports des spectateurs et préciser les mesures de réduction structurelles de celles-ci?
2. Quels dispositifs précis garantissent que le Village olympique offrira des conditions optimales aux sportifs?
3. Comment les infrastructures destinées aux sports urbains et d'endurance seront-elles intégrées durablement dans la pratique locale après les Jeux?

ANNEXE - Proposition d'amendements apportés aux articles 33 et 34 de la Charte olympique:

Article 33

Ajouter à la fin du point **3. Nature du dialogue**

Le dialogue avec les territoires intéressés est :

- continu,
- confidentiel,
- flexible,

et adapté aux spécificités institutionnelles, économiques et territoriales de chaque projet.

Une synthèse publique annuelle devra être publiée par la Commission des futurs hôtes, incluant les principaux risques possibles en matière financière, environnementale, politique et sociale.

Ajouter une précision au 2ème point du point **5.Critères d'évaluation**

Les projets sont évalués notamment au regard :

- de la faisabilité organisationnelle et financière,
- de la durabilité environnementale, avec la présentation d'un audit environnemental incluant un bilan carbone détaillé, une analyse d'artificialisation des sols en plus d'un plan de réductions des impacts puis sociale et économique,
- de l'héritage laissé au territoire hôte,
- de la maîtrise des risques,
- de la conformité aux principes de la Charte olympique.

Article 34

"Dans le choix de l'emplacement, des lieux et des sites des Jeux Olympiques, la priorité doit être donnée à l'utilisation de sites et d'infrastructures existants ou temporaires. Tout nouveau site permanent devra faire l'objet, avant validation, d'une étude d'impact indépendante démontrant sa viabilité économique, son intégration urbaine et son usage public à long terme. L'absence d'usage clairement identifié post-Jeux constitue un motif d'irrecevabilité du projet."